

Jérusalem-Est : l'ONU appelle Israël à respecter le droit international

1 juillet 2010 – Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a déclaré jeudi suivre attentivement l'évolution de la situation à Jérusalem-Est concernant les quatre membres du Conseil législatif palestinien forcés de quitter la ville par les autorités israéliennes.

« Nous suivons attentivement les informations selon lesquelles quatre législateurs palestiniens ont reçu des ordres pour leur transfert forcé de Jérusalem-Est par les autorités israéliennes », a dit M. Serry dans un communiqué.

« Nous sommes préoccupés par toutes les mesures qui peuvent raviver les tensions dans la ville et avoir des conséquences pour les résidents palestiniens de Jérusalem-Est occupé. Nous appelons Israël à respecter ses obligations au regard du droit international », a-t-il ajouté.

Le 29 juin, le rapporteur spécial de l'ONU chargé de surveiller la situation des droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, avait déjà fait part de sa préoccupation concernant le fait que les quatre membres du Conseil législatif palestinien risquaient de perdre leur droit de résidence.

« Il est troublant qu'Israël envisage de révoquer les permis de résidence de Muhammad Abu-Teir, Ahmad Attoun, Muhammad Totah, et Khaled Abu Arafah, tous d'anciens ou actuels membres du Conseil législatif palestinien et résidents de longue date à Jérusalem-Est, en particulier depuis que la Haute cour de justice israélienne a prévu d'examiner leur cas le 6 septembre », avait-il dit.

Le Rapporteur juge particulièrement choquant qu'Israël semble prêt à transférer de force ces individus en raison de leur absence présumée de loyauté à l'égard de l'Etat d'Israël. « Israël, en tant que force occupante, a l'interdiction de transférer des personnes civiles de Jérusalem-Est, et a l'interdiction de forcer des Palestiniens à prêter allégeance ou affirmer leur loyauté à l'égard de l'Etat d'Israël », a-t-il insisté.